

CHARGE DE SECURITE

Les missions du métier :

Chargé par un organisme privé ou public d'assurer la surveillance de son site, l'agent de sécurité a pour vocation de protéger les biens de son employeur mais aussi les personnes qui y circulent.

Rôle du chargé de sécurité :

- filtrer l'accès à l'entreprise
- contrôler les personnes, les fournisseurs et les entreprises qui viennent chercher de la marchandise
- contrôler les véhicules qui pénètrent sur le site à l'aide du registre de véhicules
- renseigner les personnes sur les modalités d'accès
- effectuer des rondes pour éviter tout risque d'incident ou d'intrusion
- intervenir sur les personnes victimes d'un accident dans l'entreprise
- prodiguer les premiers soins
- prévenir les pompiers
- informer sa hiérarchie et éventuellement la police ou la gendarmerie de son intervention par le biais d'un compte-rendu ou d'une plainte.

Formations nécessaires pour devenir chargé de sécurité

Avant d'entamer une formation de chargé de sécurité, mieux vaut savoir que pour exercer cette profession, il faut être majeur et attester d'un casier judiciaire vierge. Il est possible de s'orienter assez jeune vers ce métier en passant un CAP Agent de prévention et de sécurité. La mention complémentaire sûreté des espaces ouverts au public peut accompagner le CAP. Deux formations au niveau bac sont proposées :

- le Bac Pro sécurité-prévention ;
- le Brevet professionnel Agent technique de prévention et de sécurité.

Les formations de sauveteur secouriste ou premiers secours sont de réels plus.